

VERTIKAL RSE 50

CONÇU & FABRIQUÉ EN FRANCE

→ DÉSIGNATION

REVÊTEMENT SEMI ÉPAIS SOUPLE ET IMPERMÉABLE À BASE DE RÉSINE

Revêtement semi épais souple et imperméable à base de résine

ASPECT : **MAT**

TEINTES : **BLANC** et **NUANCIERS VERTIKAL®**. Dans le nuancier Façades VERTIKAL®, il est déconseillé d'utiliser les teintes repérées par un 0 en début de référence.

→ CLASSIFICATION

AFNOR N° de licence Ecolabel : 26/06/1 – EU Ecolabel : FR/044/026

P.V. d'essais (laboratoire SGS) : AX15-09998.015

AFNOR NF T 36-005 – Famille I Classe 7b2

AFNOR NF P 84-403 – Classe D2 ou D3 selon application

AFNOR NF EN 1062-1 : G₃E₄S₁V₂W₃A₀C₀



→ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Liant : Copolymère acrylique
- Densité : 1,65
- Extrait sec : 74 %
- Taux volumique d'extrait sec : 58 %
- Brillant spéculaire : inférieur à 5 %

→ DESTINATION

EMPLACEMENT

- Façades en atmosphère rurale, urbaine, industrielle et maritime.

SUPPORTS

- Tous types de fonds bruts et anciennes peintures préalablement préparés.

→ ENTRETIEN

- En usage courant, les façades à l'abri des eaux de pluie peuvent être lavées au jet d'eau ou au nettoyeur faible / moyenne pression. Celles exposées aux eaux de pluie seront traitées par l'application du **VERTIKAL NETTOYANT CPC**.
- Le propriétaire fera également le nécessaire pour tenir éloignés les gastéropodes des supports rénovés.

→ RÈGLEMENTATION COV

- Conforme à la directive COV 2004/42/CE
- Valeur limite UE pour ce produit (cat A/c) : 40 g/l (2010)
- Ce produit contient moins de 5 g/l COV

→ ASSURANCE

VERTIKAL RSE 50 est un produit à usage professionnel, assuré auprès de la compagnie AXA au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



→ PROPRIÉTÉS

- Bonne souplesse, masque le faïençage des supports.
- Imperméable aux eaux de ruissellement, excellente résistance aux intempéries.
- Microporeux, bonne respiration des murs, et perméable à la vapeur d'eau.
- Excellente résistance aux rayons Ultra Violetes et au vieillissement.
- Excellente tenue des teintes dans le temps.
- Bonne capacité d'autolavabilité, évite l'encrassement et les salissures.
- Résiste à l'air salin, compatible en atmosphère maritime.
- Compatible avec tous supports bruts ou peints (voir mise en œuvre).

→ MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Les supports énumérés ci-dessous devront être préparés en conformité au DTU 59.1.
- Anciennes peintures : si besoin enlever par décapage chimique ou thermique. Ou nettoyer à l'eau sous pression, après élimination des parties non adhérentes. Fixer avec une couche de **VERTIKAL PRIM+ A** ou **VERTIKAL CT**.
- Fonds bruts : après nettoyage à l'eau sous pression, utiliser **VERTIKAL CT** comme fixateur ou **VERTIKAL PRIM+ A** comme impression.
- Dans le cas de supports contaminés, se référer au paragraphe « préparation des supports » des Fiches Techniques **VERTIKAL PRIM+ A** ou **VERTIKAL CT**.

DILUANT et NETTOYAGE

- Eau

APPLICATION : PRÊT A L'EMPLOI

- Enlever le dépôt de matière qui a pu se former en surface et malaxer avant emploi pour toutes applications.
- Rouleau poils longs et rouleau mousse « nid d'abeille ».

RENDEMENT DE SURFACE

- Consommation variable suivant l'aspect lisse ou relief et la porosité du support :
- **VERTIKAL RSE 50** s'applique en deux couches de 300 g/m² chacune sur support lisse et non absorbant. La consommation ne devra pas être inférieure à 600 g/m² en classe D3.
- **VERTIKAL RSE 50** peut s'appliquer en une couche de 300 g/m² en classe D2.

SÉCHAGE À 20°C et HUMIDITÉ RELATIVE DE 65 %

- Hors poussières : 30 minutes.
- Sec : 4 heures.
- Recouvrable : 24 heures.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.
- Stocker à l'abri du gel.
- Se référer à notre Fiche de Données de Sécurité (consultable sur www.vertikal.fr).

DÉCHETS

- Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux. CED : 080112.

Durée de conservation en emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité : 12 mois.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance Y est supérieur à 35%.

